

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 04 juillet 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mmes Nadine GUTHAPFEL, Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Daniel BROCKER
Michel GOETTELMAÑN donne pouvoir à Christophe BOHN
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL
Lysiane STENGER donne pouvoir à Luc ADONETH
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

Absents :

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

6.1. Désimperméabilisation parking Beysang : demande de subventions

DELIBERATION D04072024/02

La commune de Châtenois souhaite désimperméabiliser un parking situé entre la rue de la montagne et la rue de la dîme. Actuellement en enrobé, d'une surface de 160m², celui-ci crée une surcharge dans le réseau d'assainissement en cas de forte pluie. L'ambition de la commune est de pouvoir infiltrer cette eau de pluie à travers des dalles filtrantes vers la nappe phréatique.

En outre, cette zone est considérée comme « îlot de chaleur » et cette reconversion permettra de diminuer la température pendant les périodes caniculaires sur ce secteur urbanisé. 3 arbres seront plantés pour apporter de l'ombre et un massif de vivaces intégrant une fontaine en circuit fermé apportera une fraîcheur supplémentaire.

Une place PMR est prévue : elle sera faite en enrobé pour faciliter le passage des roues des fauteuils roulants.

La commune souhaite solliciter l'aide financière du Fonds Vert à hauteur de 60% et de l'agence de l'eau (60% de 40€ par m2 maximum).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1 ;

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	Taux
Travaux de réaménagement	30 378	FONDS VERTS	18 226	60%
		Agence de l'eau	3 840	12,60%
		AUTOFINANCEMENT	8 312	27,40%
TOTAL	30 378	TOTAL	30 378	100%

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions maximales auprès de l'Etat, de l'agence de l'eau, et tout autre organisme.

DIT que les crédits de l'opération susvisée sont inscrits au BP2024

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 08 juillet 2024

Luc ADONETH
Le Maire,

Jean LACHMANN
Le secrétaire de séance,


